



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres de soins palliatifs

Question au Gouvernement n° 30

Texte de la question

SOINS PALLIATIFS

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.
M. Jean-Pierre Decool. Madame la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, vous étiez aux côtés du Président de la République, quelques jours après son élection, à l'hôpital maritime de Zuydcoote, dans le Nord, pour visiter l'unité de soins palliatifs. À cette occasion, Nicolas Sarkozy et vous-même avez tenu à rencontrer le personnel soignant, les familles des malades et les bénévoles. Vous avez constaté les difficultés du personnel soignant face à ce douloureux problème de l'accompagnement de fin de vie : services de soins saturés, poids psychologique du côtoiement quotidien de la souffrance et de la mort, difficile communication avec le patient. Vous vous êtes imprégnés du dévouement des professionnels et des bénévoles, qui méritent la plus grande considération. Chacun a également compris la tristesse mais aussi la dignité des familles, confrontées chaque jour aux plus grandes peines.

Conscient des épreuves endurées par les malades et de la détresse de leurs proches, le Président de la République avait alors annoncé le doublement du nombre de places en soins palliatifs. À titre d'exemple, le Nord-Pas-de-Calais disposait en 2006 de cinq lits pour 100 000 habitants, ce qui en fait une région plutôt mieux équipée que la moyenne (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche*)...

M. Michel Lefait. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Pierre Decool. ...tout en restant largement en dessous des besoins.

Madame la ministre, je souhaiterais connaître les modalités et le calendrier d'application de cette proposition attendue par les professionnels de santé et par les familles des malades en fin de vie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé, de la jeunesse et des sports*. Monsieur le député, vous avez rappelé que les soins palliatifs constituaient l'une de nos priorités de santé publique, avec l'action contre le cancer et la maladie d'Alzheimer. Le rapport du professeur Régis Aubry, qui vient de m'être remis, est d'abord un fantastique message d'espoir : au cours des cinq années qui viennent de s'écouler, le nombre de places en soins palliatifs, que ce soit dans les unités de soins palliatifs ou dans les lits identifiés, a été porté de 700 à 3 000, tandis que celui des équipes mobiles passait de 200 à 350 et que les réseaux se multipliaient - on en compte désormais une centaine.

Toutefois, comme nous l'avons constaté lors de la visite de l'hôpital maritime de Zuydcoote, qui fut un grand moment d'émotion, il faut plus de formation, plus d'information, plus de places, plus de soutien aux aidants - nous avons entendu le message des familles. L'engagement du Président de la République est clair : nous allons doubler le nombre des lits en soins palliatifs d'ici à la fin de la mandature. D'ores et déjà, 30 millions d'euros vont être dégagés à cette fin dans le cadre du PLFSS - nous aurons l'occasion d'en reparler -, ce qui viendra compléter les efforts consentis, par exemple, au profit des soins de suite et de réadaptation. Je vais m'attacher à étoffer les réseaux, au plus près des malades, les équipes mobiles pluridisciplinaires et la recherche, en particulier sur les programmes hospitaliers de recherche clinique, en donnant la priorité aux soins palliatifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 30

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 octobre 2007